

AIN

Édition d'Oyonnax - Léman - Bugey - Bas-Bugey

# L'Église de l'Ain « pétrifiée face à l'ampleur des abus sexuels »

**L'évêque de Belley-Ars, Monseigneur Rolland, appelle notamment à un « examen de conscience », rappelant que « pendant ces décennies, l'Église n'a souvent pas su écouter la parole des victimes ».**

La sortie du rapport de la Ciase (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église), le 5 octobre, a marqué les esprits par l'ampleur des abus sexuels dans l'Église. « L'Église tout entière est pétrifiée face à l'ampleur des abus sexuels commis par des clercs au cours de ces dernières décennies », a réagi, ce mercredi 6 octobre, Monseigneur Pascal Rolland, l'évêque de Belley-Ars.

Sur la période 1950-2020, le nombre d'agresseurs, clercs et religieux, est en effet estimé dans le rapport à 3 000 et le nombre de victimes mineures à 216 000.

## Des affaires « étouffées » pendant longtemps

À l'inverse, autre enseignement de ce rapport, le nombre d'affaires portées à la connaissance de la justice puis aboutissant à une condamnation est infime en rapport de l'importance constatée du phénomène. La carte des condamnations de clercs pour infractions sexuelles sur des personnes vulnérables ne recense que 214 condamnations sur cette longue période. Sur le ressort de la cour d'appel de Lyon (Rhône, Ain et Loire), il est indiqué que plus de quinze condamnations ont été prononcées.

L'analyse de l'École pratique des hautes études, citée par la CIASE, explique le peu de condamnations par des pratiques passées d'éloignement des prêtres, de non-dénonciation des faits et même « d'étouffement » des affaires.

Les archives du Progrès font d'ailleurs état de peu d'affai-



Monseigneur Pascal Rolland, évêque de Belley-Ars. Archives Progrès/Laurent THÉVENOT

res sur la période récente. Celle d'un ancien aumônier du lycée Lalande de Bourg-en-Bresse, qui a reconnu en 2002 des gestes déplacés sur des mineurs et qui a été condamné en 2015, mais au plan civil.

## Peu d'affaires jugées dans l'Ain

Et celle d'un ancien curé du pays de Gex, condamné en 1998, pour des faits dans une chambre d'hôtel avec un adolescent, puis en 2006 pour détention d'images pédophiles dans une abbaye du Bugey. « La Ciase nous a demandé deux dossiers, mais un seul a pu être communiqué, l'autre ayant été détruit, explique Christophe Rode, le procureur de la République. Les faits sont parfois trop anciens ou il est difficile de les retrouver car il n'y a pas de qualification spécifique pour un acte de pédophilie commis par un religieux. En tout cas, depuis que je suis en poste (en mars 2016, NDLR.) il n'y a pas eu d'affaire de ce type. »

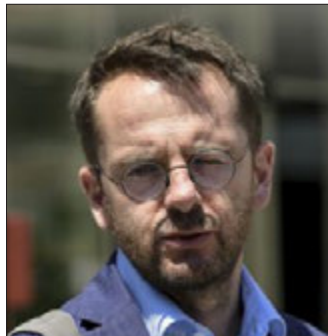
La sortie du rapport de la Ciase semble en tout cas tourner une page sur le passé et en ouvrir une autre. « Notre tristesse est immense face au nombre de victimes, à chacune de ces vies abîmées ou détruites, aux souffrances endurées, ajoute M<sup>gr</sup> Rolland. Notre honte est grande face au nombre des agresseurs, aussi minoritaires soient-ils parmi les prêtres, religieux, religieuses et laïcs. Enfin, nous devons faire notre examen de conscience : pendant ces décennies, l'Église n'a souvent pas su écouter la parole des victimes, et n'a ainsi pas permis que la justice soit rendue. »

L'évêque de Belley-Ars renvoie désormais à l'assemblée plénière des évêques à Lourdes, début novembre, pour analyser les recommandations du rapport et réfléchir « aux améliorations et aux nouvelles mesures à mettre en place pour que de tels actes ne puissent plus se reproduire et que l'Église soit une Maison sûre. »

**Frédéric BOUDOURESQUE**

## Une nouvelle affaire révélée dans l'Ain

En octobre 2020, un homme placé en détention provisoire dans l'Ain pour agression sexuelle sur sa belle-fille a lui-même déposé plainte pour des faits remontant à 1985 en Guadeloupe. Alors âgé de 13 ans, le jeune garçon était en retraite spirituelle et un prêtre l'avait touché pendant qu'il dormait. Des faits anciens, a priori prescrits, mais pour lesquels la potentielle victime n'a même pas encore été entendue. Son avocat, Me Thomas Fourrey, ne décolère pas : « Pour la médiatique affaire Olivier Duhamel, avec des faits archi-prescrits, en quelques semaines c'était plié ! Il y a deux poids, deux mesures en France. » Car le



Me Thomas Fourrey.

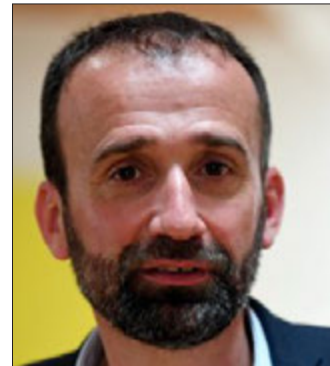
Photo d'archive Progrès/Maxime JEGAT

prêtre, lui, est toujours en exercice et occupe même une haute fonction dans les Antilles. « J'ai contacté la Ciase, qui a trouvé une autre plainte à son encontre. Ces faits ne sont peut-être pas prescrits et

il peut aussi faire d'autres victimes ! », dénonce l'avocat lyonnais. Le diocèse de Guadeloupe, informé des faits, n'a jamais répondu à ses sollicitations pour connaître la situation actuelle du religieux. Contacté mercredi par nos soins, le diocèse ne nous a pas plus apporté de réponse. « L'évêque est pourtant informé. Il y a un hiatus entre le discours de l'Église et la réalité », estime Me Fourrey. L'affaire est donc au point mort puisqu'il faut attendre l'audition de la victime présumée avant que le parquet de Bourg-en-Bresse ne puisse transmettre le dossier à son homologue des Antilles.

**F.B.**

## RÉACTION



Eric Delemar, en visite à la Maison de l'enfance de Bourg-en-Bresse, mercredi 6 octobre. Photo Progrès/Catherine AULAZ

« Il ne faut pas que les enfants attendent d'être adultes pour témoigner »

**Eric Delemar, Défenseur des droits de l'enfant**

Le Défenseur des droits des enfants, Eric Delemar était présent à Bourg-en-Bresse, mercredi 6 octobre, pour discuter de la santé mentale des enfants et des adolescents, avec des professionnels de la Maison de l'enfance. Un rapport sur cette thématique sera d'ailleurs remis le 20 novembre, à la présidence de la République. Le Breton d'origine a été entendu ces derniers mois par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase). Lors de son audition, Eric Delemar a souligné l'importance capitale de « protéger et libérer la parole des mineurs victimes d'abus sexuels, pendant leur enfance. Il ne faut pas qu'ils attendent d'être adultes pour témoigner », insiste-t-il. Le rôle des Défenseurs des droits des enfants, c'est de donner accès à l'information et aux droits sur la sexualité des enfants, « pour qu'ils soient en mesure de se protéger eux-mêmes. Mais il y a encore beaucoup de travail », estime-t-il. « Nous devons les former à l'apprentissage de leurs émotions, les aider à protéger leurs corps. Ainsi, ils seront dans la capacité de dire "non" au moment des faits », assène Eric Delemar.